Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Barentin
MAIRIE DE JUMIEGES
76480

ARRÊTÉ
STATIONNEMENT INTERDIT
FAUCHAGE - Rue des Américains

VU :

- Le décret du 10 juillet 1954 du Code de la route
- Les articles L2212-2, L2213-9, L2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- La nécessité d'assurer le fauchage Rue des Américains

ARRÊTE :

Article 1er : **Le lundi 12 octobre, de 8 h à 12 h,** le stationnement sera interdit sur les places de stationnement le long de la Rue des Américains (en face des habitations).

Article 2 : Les mesures instituées par le présent arrêté seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires et de barrières. Cette signalisation sera mise en place par le service technique de la commune.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Secrétaire de Mairie
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Duclair
- M le Commandant de la caserne des Sapeurs-Pompiers du Trait et de Duclair

Le 8 octobre 2026

Po/ Le Maire

MAIRIE DE JUMIEGES

Julien DELANDRE

S. Rouquette
Adjointe au Maire